



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Mâcon, le – 6 FEV. 2020

Service environnement

affaire suivie par :
Clémence Meyruey

Tél. : 03 85 21 86 01

Fax : 03 85 38 01 55

ddt-env@saone-et-loire.gouv.fr

Objet : sécurité à la chasse

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis le début de la saison 2019/2020, déjà 3 accidents graves liés à la chasse, dont un mortel, se sont produits en Saône-et-Loire. Ce constat dramatique suscite des inquiétudes et j'ai été alerté à plusieurs reprises sur le comportement irresponsable de certains chasseurs (non-respect des règles de sécurité, abus d'alcool...).

Face à cet accroissement des accidents de chasse et dans l'objectif d'assurer une bonne cohabitation entre les chasseurs et les autres usagers du territoire, le respect des règles de sécurité demeure une priorité.

La loi du 24 juillet 2019 portant création de l'office français de la biodiversité (OFB) a renforcé les mesures de sécurité à la chasse et le schéma départemental de gestion cynégétique 2019/2020 a été actualisé pour les intégrer. Sont notamment obligatoires pour la chasse à tir du grand gibier et du renard dans le département :

- le port du gilet fluorescent rouge ou orange pour les chasseurs et accompagnateurs en action collective de chasse à tir ;
- la pose de panneaux temporaires portant la mention « CHASSE EN COURS » placés aux routes et chemins ouverts à la circulation publique ainsi qu'aux sentiers de randonnée balisés ;
- la tenue d'un registre pour chaque battue organisée.

J'ai attiré l'attention de la présidente de la fédération départementale des chasseurs sur l'importance de respecter les règles de sécurité à la chasse, message qu'elle a relayé à ses adhérents. Je vous informe par ailleurs que l'OFB (anciennement office national de la chasse et de la faune sauvage) dédiera cette année la majorité de ses contrôles sur la police de la chasse au respect des mesures de sécurité.

Je vous demande de rappeler aux responsables de territoires de votre commune de veiller au respect de toutes les règles de sécurité, figurant au schéma départemental de gestion cynégétique 2019/2025, et de s'assurer de l'aptitude des chasseurs à participer à l'exercice de leur activité.

... / ...

Je vous remercie également de me rapporter tout incident signalé sur votre commune, qu'il concerne le non-respect de la sécurité à la chasse ou des conflits entre chasseurs et autres usagers du territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet



Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Copie aux sous-préfets

David-Anthony DELAVOËT